



# PRIX CULTURE & CREATION PRODUIT EN BRETAGNE 2018

## PRIX MUSICAL PRODUIT EN BRETAGNE

### - REGLEMENT DE L'ÉDITION 2018 -

**Article 1 :** L'Association PRODUIT EN BRETAGNE située 2 Avenue de Provence – CS 23812 - 29238 BREST Cedex 3 organise « Le Prix Musical PRODUIT EN BRETAGNE 2018 », pour lequel les inscriptions sont ouvertes du 7 au 25 mars 2018. Le présent règlement définit les règles juridiques applicables à celui-ci.

**Article 3 :** Le Prix Musical PRODUIT EN BRETAGNE s'adresse aux productions musicales d'inspiration bretonne, réalisées dans l'un des 5 départements de la Bretagne historique.

**Article 4 :** 2 catégories sont mises en place dans le Prix Musical PRODUIT EN BRETAGNE 2018 : Coup de cœur du jury professionnel et coup de cœur des internautes.

**Article 5 :** Peut concourir au Prix Musical un artiste ayant sorti un CD répondant aux trois conditions suivantes :

- entre le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et le 20 avril 2018
- produit dans l'un des 5 départements de la Bretagne historique
- diffusé par un distributeur

**Article 6 :** Pour la prise en compte de l'inscription, les éléments suivants devront avoir été adressés en totalité à Produit en Bretagne, d'ici le 25 mars 2018 :

- 13 CDs en plus des titres chargés de façon numérique dans le [formulaire d'inscription](#)
- Fiche d'inscription dûment remplie et cosignée (artiste et maison de production)
- Contrat de cession de droits à titre gracieux, pour 1 titre, rempli et cosigné (artiste et maison de production)

Adresse d'expédition :

Produit en Bretagne – Prix Musical 2018  
2 Avenue de Provence – CS 23812 – 29238 BREST Cedex 3

**ARTICLE 7 :** Les producteurs attestent disposer de la totalité des droits des œuvres qu'ils présentent au Prix Musical.

Il est convenu par signature d'un contrat de cession de droits à titre gratuit, qu'un titre de chacun des lauréats du Prix Musical pourra figurer sur une compilation présentant l'ensemble des lauréats, ainsi que sur des supports électroniques, type <http://myspace.com/produitenbretagne>.

Les producteurs s'assureront, préalablement à l'inscription de leurs artistes concourants, que ces derniers sont disposés à recevoir leur prix, et leur feront signer le dossier d'inscription ci-joint.

**ARTICLE 8 :** La sélection du Prix Musical s'effectue en 2 temps. Un jury de professionnels bretons se réunit et sélectionne à la fois un coup de cœur du jury pro et une liste d'artiste parmi les candidats. Ces artistes et leur CD présélectionnés sont ensuite proposés au vote des internautes. L'artiste ayant récolté le plus de votes est déclaré lauréat coup de cœur des internautes.

Le coup de cœur du jury professionnel ne sera pas présent dans la liste des artistes présélectionnés, car déjà lauréat. L'édition 2018 comptera donc 2 lauréats : un artiste coup de cœur du jury professionnel et un artiste coup de cœur des internautes.

**ARTICLE 9 :** Des actions de promotion concrètes sont mises en place en collaboration avec les lauréats, et en lien avec les partenaires du Prix Musical : Festival Interceltique de Lorient, Ty Zicos, les Espaces Culturels E.Leclerc, Ouest-France. La promotion mise en place par PRODUIT EN BRETAGNE ne pourra qu'être un tremplin à la promotion mise en place par le producteur. Et elle ne pourra être efficace que si le Producteur tire le meilleur parti des outils mis en place par PRODUIT EN BRETAGNE : utilisation du logo attribué au lauréat, contacts appropriés avec les circuits de diffusion, intégration de PRODUIT EN BRETAGNE dans les listes de diffusion des actualités du lauréat...

**ARTICLE 10 :** Une bourse d'un montant de 2 000 € HT sera à disposition de chaque lauréat. Cette somme ne sera pas versée directement au lauréat mais viendra régler une prestation pour la promotion de celui-ci, prestation choisie par ce dernier (studio d'enregistrement, pressage de disque...), sur présentation de facture.

**ARTICLE 11 :** Les lauréats du Prix Musical seront amenés à intervenir au cours d'une soirée concert et interpréter un set musical d'environ 55 minutes ; **ils prendront donc toutes dispositions pour se rendre disponibles le 5 août 2018.** Il est à noter que des techniciens (lumière, et son) sont mis à disposition par notre partenaire, le Festival Interceltique de Lorient, pour cette soirée. Le cachet prévu pour cette prestation est de 160 € net par musicien. Les frais de déplacement seront réglés par ailleurs, sur présentation de justificatif.

**ARTICLE 12 :** Le fait de participer au Prix Musical 2018 implique l'acceptation du présent règlement. Cette participation vaut par l'envoi de la fiche d'inscription et du contrat de cession de droit dûment remplis. Ce règlement peut être obtenu sur simple demande formulée auprès de PRODUIT EN BRETAGNE :

Produit en Bretagne - 2 Avenue de Provence, CS 23812, 29238 BREST Cedex 3.

Tél : 02 98 47 94 88 / Mail : [contact@produitenbretagne.bzh](mailto:contact@produitenbretagne.bzh) /

Contact : Alan Blanchet

\* \* \* \* \*